

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et effica...

Badge attribué à : [Virginie Dupuis](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c51da06d8716ad46c460da3a>

Date d'obtention : 2021-12-02 15:55:20



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a différentes étapes à suivre. Des étapes préliminaires, mais aussi des étapes à suivre lorsque le geste est jugé d'impulsif et des étapes à suivre lorsqu'un geste est jugé malveillant. Il est important de commencer par parler à l'auteur qui signale l'acte. Il faut ensuite évaluer la situation à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident et vérifier l'information auprès des autres jeunes impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens quelques points importants:

- Si un l'instigateur refuse de collaborer (exemple: refus de donner son cellulaire), il faut cesser notre intervention, appeler la police qui prendra en charge la situation.
- Si nous avons une bonne collaboration et que c'est un acte impulsif, il est fortement conseillé d'en informer un policier quand même. Le policier pourra faire une rencontre de sensibilisation SEXTO.
- Il est important de prendre la version de chaque élève impliqué.
- Ce n'est pas le rôle de l'intervenant scolaire de communiquer avec les médias. L'intervenant doit respecter la confidentialité de ses interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate, selon moi, est lorsqu'on doit rencontrer la présumé victime et le présumé auteur de l'incident. Il faut rassurer les adolescents pendant notre rencontre. Il faut qu'ils sentent qu'ils peuvent faire partie de la solution. Il faut que ce soit éducatif également puisque cela correspond aux valeurs des écoles québécoises.